

jour, relatif au statut de la population germanophone de la province de Bolzano (Bozen). Les ministres des Affaires étrangères d'Italie et d'Autriche ont exposé les thèses des deux parties. En l'absence d'autres orateurs, la Commission a interrompu l'examen de cette question pour s'occuper du quatrième point de l'ordre du jour, relatif au traitement des personnes d'origine indienne et indo-pakistanaise en Union Sud-Africaine. L'examen de cette question n'était pas terminé à la fin de la période considérée.

Deuxième Commission (questions économiques et financières)

La Deuxième Commission a consacré toute la période considérée à l'examen des points relatifs au développement économique qu'elle avait commencé à discuter au début d'octobre. Le débat général sur ces points a tourné particulièrement autour des problèmes de denrées des pays peu développés, de l'industrialisation de ceux-ci et de leur besoin d'une planification économique serrée. Au terme du débat général, la Commission a examiné des projets de résolution relatifs à la création du Fonds d'équipement des Nations Unies, aux problèmes du commerce international des produits de base, à l'établissement d'instituts régionaux de planification et d'un centre de programmes et de projections économiques des Nations Unies, ainsi qu'à la décentralisation de l'activité économique et sociale des Nations Unies.

A sa quinzième session, l'Assemblée générale a décidé en principe la création d'un Fonds d'équipement des Nations Unies. Un comité spécial formé à ce sujet a rédigé un ensemble de douze principes devant s'appliquer à la création et au fonctionnement de ce fonds. Sur la recommandation du Comité, la Deuxième Commission a adopté par 70 voix contre 4, et 7 abstentions (y compris celle du Canada), une résolution prorogeant le mandat du Comité et chargeant celui-ci de préparer un projet de législation pour la création d'un Fonds d'équipement des Nations Unies à la lumière des principes généraux en question. Le Canada, membre du Comité du Fonds d'équipement, s'est abstenu de voter sur la résolution à cause des réserves qu'il avait formulées quant à la création de ce fonds.

Le deuxième projet de résolution, présenté par huit États d'Amérique latine, a pour but d'améliorer les positions commerciales des pays peu développés. Il invite en particulier les États membres industrialisés à tendre vers l'expansion des échanges mondiaux et particulièrement des échanges de produits de base. Cette résolution a été adoptée par 81 voix (y compris le Canada) contre zéro, et 11 abstentions. Un amendement relatif à une conférence éventuelle sur les problèmes du commerce international a été adopté par 45 voix contre 36, et 10 abstentions (y compris celle du Canada).

Le projet de résolution demandant la création d'instituts régionaux de planification et d'un centre de programmes et de projections économiques des Nations Unies a été adopté à l'unanimité. Il invite les gouvernements à présenter, par l'intermédiaire des commissions économiques régionales ou d'organismes subsidiaires spéciaux à être établis à cette intention, des demandes d'assistance au